



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

Tous les documents sont à rendre en fin d'épreuve.

Le dossier sujet est le dossier réponse.

# CAP SOLIER MOQUETTISTE

SESSION 2016

## EP1 Analyse d'une situation professionnelle

### DOSSIER TECHNIQUE

« Calculatrice autorisée, conformément à la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ».

Les documents fournis aux candidats sont constitués de trois dossiers :

**DOSSIER TECHNIQUE** page DT 1/6 à DT 6/6  
**DOSSIER RESSOURCES** page DR 1/6 à DR 6/6  
**DOSSIER SUJET** page DS 1/7 à DS 7/7

Durée : 3 h 00

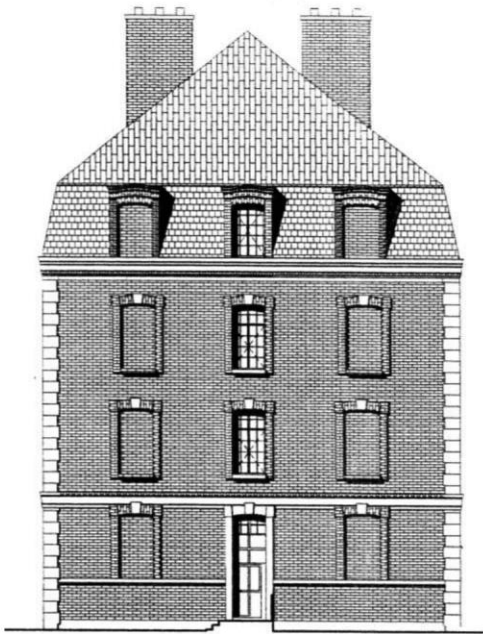
Coefficient : 4

Ce dossier comprend 6 pages :

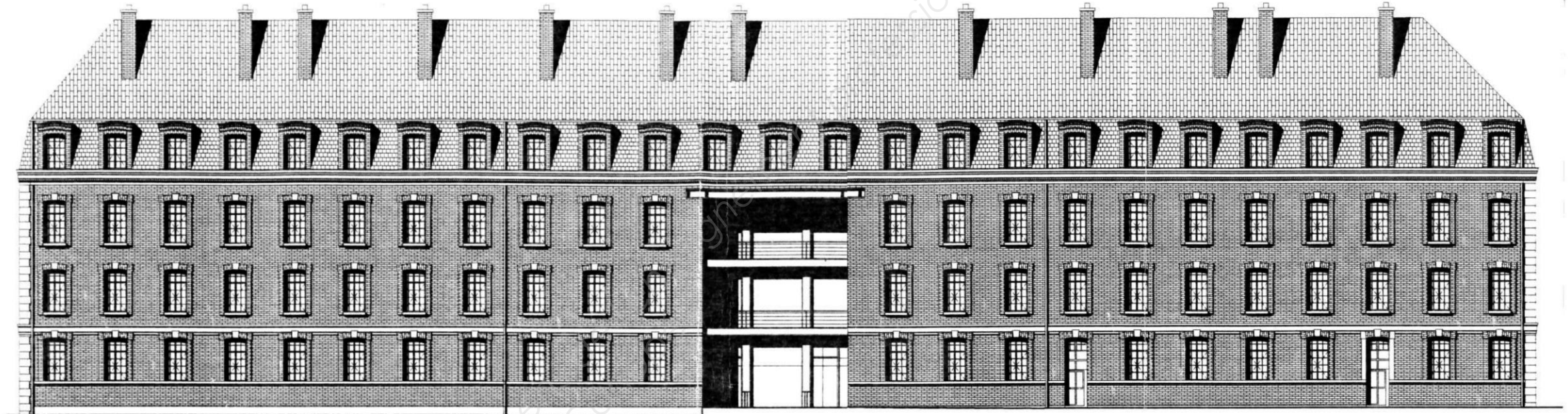
Thèmes	Pages
Page de garde	DT 1/6
<b>DT 1</b> : Plan des façades du bâtiment	DT 2/6
<b>DT 2</b> : Plan du logement de fonction	DT 3/6
<b>DT 3</b> : Extrait du CCTP : Lot n° 7	DT 4/6 et 5/6
<b>DT 4</b> : Planning prévisionnel des travaux	DT 6/6

CAP SOLIER MOQUETTISTE	Code : 23320	Session 2016	DOSSIER TECHNIQUE
EP1 Analyse d'une situation professionnelle	Durée : 3	Coefficient : 4	Page DT 1/6

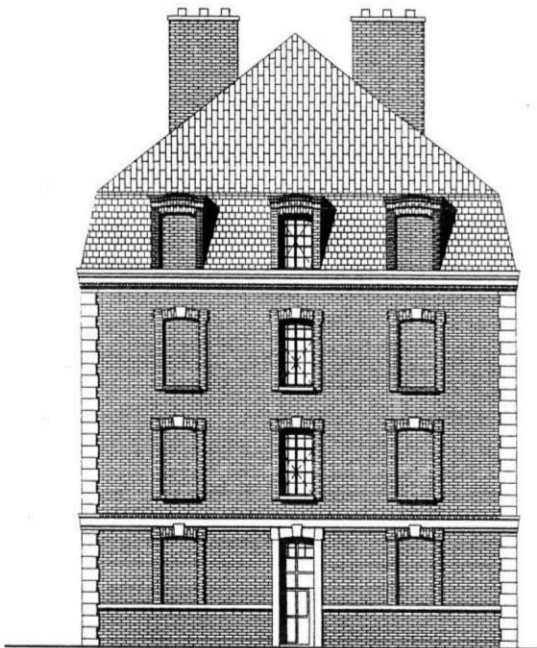
DT 1 : PLAN DES FAÇADES DU BÂTIMENT



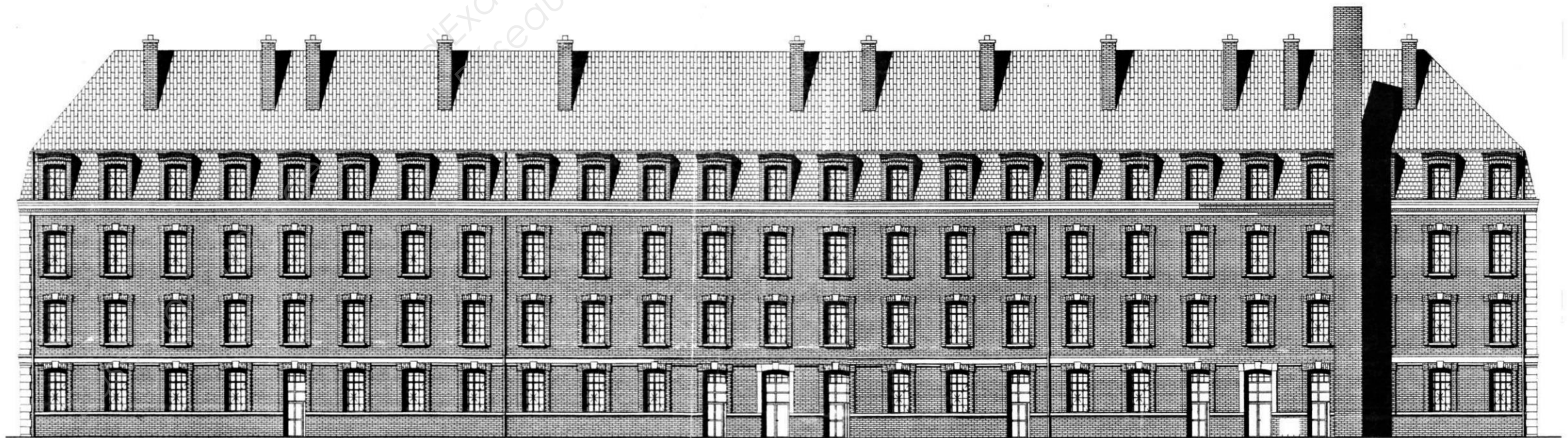
PIGNON GAUCHE



FACADE PRINCIPALE

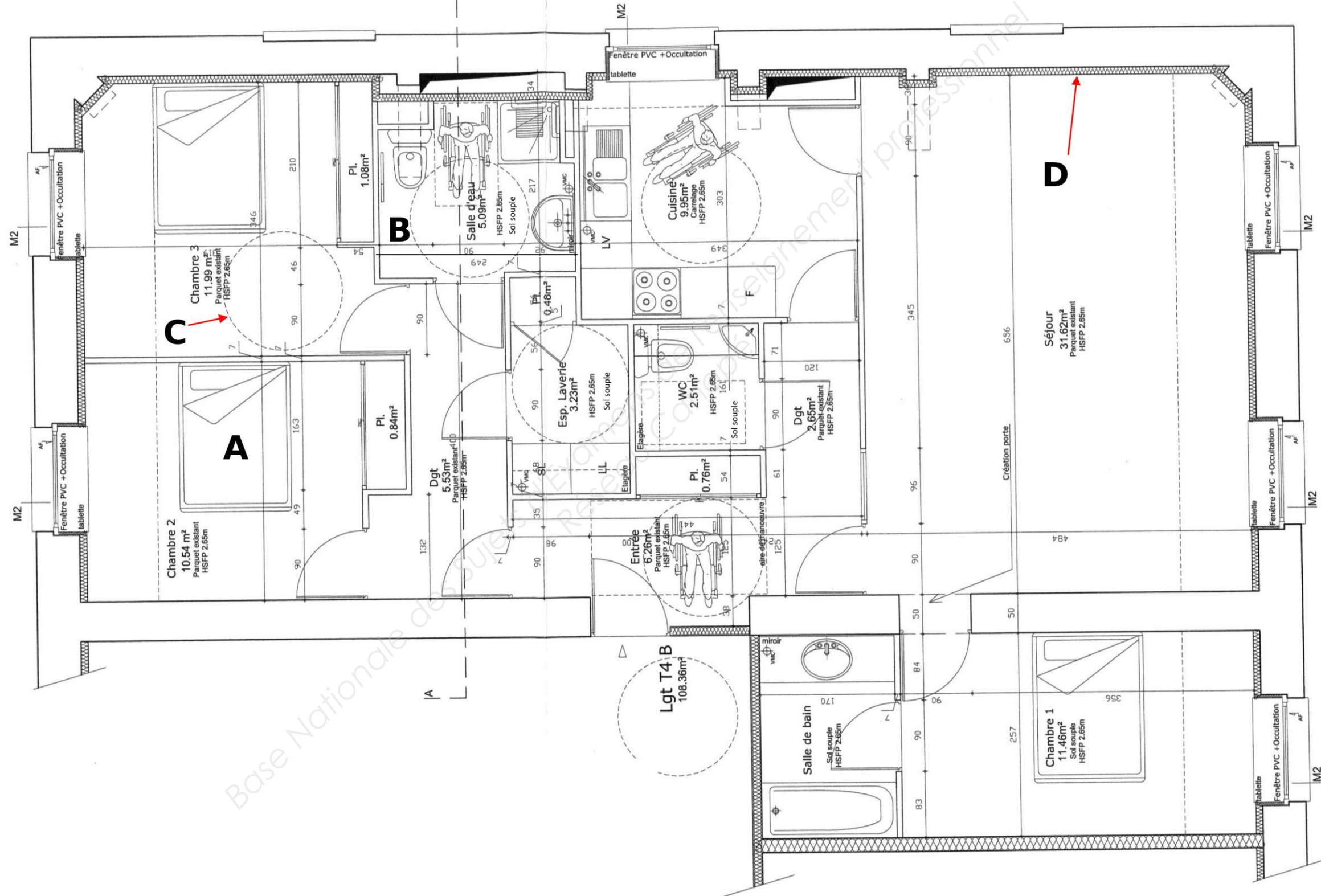


PIGNON DROIT



FACADE ARRIERE

## DT 2 : PLAN DU LOGEMENT DE FONCTION



## DT 3 : EXTRAIT DU CCTP : LOT N° 7

EXTENSION DU CENTRE DE VIE  
PRO - Lot n° 7 : Revêtement de sols souples

### **LOT N° 07 – REVETEMENT DE SOLS SOUPLES**

#### **SOMMAIRE**

##### **7.1 - ÉTENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS - NORMES**

##### **7.2 – DESCRIPTION DES TRAVAUX**

- 7.2.1 – Ragréage
- 7.2.2 – Revêtement de sol plastique logements
- 7.2.3 – Barres de seuils
- 7.2.4 – Revêtement de sol plastique dans circulation commune
- 7.2.5 – Remplacement revêtement de sol au 2<sup>ème</sup> étage

EXTENSION DU CENTRE DE VIE  
PRO - Lot n° 7 : Revêtement de sols souples

7/2

### **LOT N° 07 – REVETEMENT DE SOLS SOUPLES**

#### **7.1 - ÉTENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS – NORMES**

##### **I - ETENDUE DES TRAVAUX**

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- Sol souple dans les chambres et 2 logements partiellement,

##### **II - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS**

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables dont notamment les suivants :

##### **DTU**

DTU 53.1 : Revêtements de sol textiles

##### **Classement UPEC**

Les revêtements de sol devront être adaptés à la nature et à l'utilisation des locaux dans lesquels ils sont à poser, selon le classement UPEC.

- Cahier du CSTB 2183 : classement UPEC - Septembre 1987 (annulé).
- Cahier du CSTB 2898 : nouveau classement UPEC - Y compris : cahier du CSTB 2899 : pour les sols carrelage - Juillet - Août 1996.

Cette classification sera progressivement remplacée par celle de la norme européenne EN 1307 qui sera applicable dès sa parution.

##### **III - CERTIFICATION DES PERFORMANCES ACOUSTIQUES AUX BRUITS DE CHOC**

Un projet de " Certification CSTBat " - Performance acoustique au bruit de choc, est en cours.

Cette certification concernera de façon générale les revêtements de sol manufacturés en plastique ou assimilés et en textiles, ainsi qu'aux sous-couches isolantes manufacturées. La certification constatera la conformité du produit et certifiera la performance acoustique au bruit de choc sous forme de l'efficacité acoustique normalisée DL exprimée en dB(A).

Cette certification sera applicable au présent marché dès sa date de parution.

##### **Prestations à la charge du présent lot**

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- le transport et l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux, produits et autres nécessaires à la réalisation des travaux ;
- la réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;
- le balayage des supports et l'enlèvement des déchets ;
- la fourniture et l'application de l'enduit de lissage ;

- le ou les plans d'appareillage et de calepinage, le cas échéant ;
- la fourniture et la pose des revêtements de sol prévus au marché, y compris la fourniture de l'adhésif adapté ;
- la fourniture et la pose des accessoires tels que bandes de seuils, bandes d'arrêt de revêtement, etc.
- la fourniture et la pose de plinthes ;
- la fourniture et la pose des couvre-joints de dilatation ;
- la fourniture et la mise en place des tapis-brosses ;
- le balayage et/ou le nettoyage des ouvrages pour la livraison et la réception, sans taches de colle ou autres ;
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux ;
- le nettoyage et les prestations de premier entretien avant la mise en service ;
- et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot.

## 7.2 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

### 7.2.1 – Ragréage

Après préparation du support comportant un nettoyage au balai et un dépoussiérage, prévoir l'application d'un enduit de lissage en 1 ou 2 passes dont la charge totale ne devra pas être inférieure 2,5 kg/m<sup>2</sup>.

La quantité de produit à mettre en œuvre devra permettre d'obtenir la planéité voulue du revêtement de sol fini en partant de l'état et de la planéité du support réceptionné par l'entrepreneur.

Il sera nécessaire de prévoir l'utilisation d'un primaire d'accrochage avant application du ragréage de type P3. Ce dernier compte tenu de son application sur un support bois devra être obligatoirement fibré.

### 7.2.2 – Revêtement de sol plastique logements

La pose des revêtements de sols se fera par collage en plein (colle ayant reçu un avis technique) avec une colle adhésive préconisée par le fabricant et bénéficiant d'un avis technique du CSTB.

Revêtement de sol plastique souple en lés sur envers mousse en PVC avec support stabilisé incorporé avant reçu un avis technique.

Prévoir dans les salles de bains, salle d'eau, espace laverie, WC une pose en lés.

Classement UPEC : U3P3E3C3 référence TARKET, FORBO, GERFLOR ou équivalent.

Prévoir dans la chambre 1 une pose en dalle.

Classement UPEC U2SP2E2C2 du type Colomousse de chez FORBO ou équivalent

Le  $\Delta I$  mini devra être de 19 dB.

**Localisation :** Selon indications portées sur les vues en plan,  
Le revêtement sera situé également sous la cabine de douche,

### 7.2.3 – Barres de seuils

Barres de seuils venant en recouvrement des revêtements de sol souples au droit des portes et des joints de revêtement de nature différente.

En acier inoxydable. Fixation par vis et cheville.

A prévoir au droit des changements de revêtement (carrelage/ parquet/ sols souples).

### 7.2.4 – Revêtement de sol plastique dans circulation communes

Revêtement de sol en PVC calandré, non chargé (groupe A d'abrasion) sur mousse. Il sera constitué d'un décor uni homogène avec sous couche transparente et sera en lés de type Taralay Matière Confort uni. Classement au feu M4 au minimum.

La couche d'usure dans la masse aura une épaisseur de 50 % supérieure à l'exigence CSTB dans le classement choisi.

Il aura un classement U3P3E2/3C2 et un compromis résistance au poinçonnement/isolation phonique de : 0,11mm/ $\Delta I$  de 15 dB(A).

Il sera doté d'un traitement photoréticulé anti-encrassement PROTECSOL, facilitant l'entretien et évitant l'utilisation d'émulsion acrylique (métallisation). Il comportera un traitement fongistatique et bactériostatique dans toutes ses couches de type SANOSOL.

Les joints seront soudés à chaud par cordon d'apport.

Réf. TARKET, GERFLOR, FORBO ou équivalent.

### 7.2.5 – Remplacement revêtement de sol au 2<sup>ème</sup> étage

Au droit des 2 salles de formation et du local informatique, prévoir après réalisation du cloisonnement, la dépose du sol en place en moquette et son remplacement par un sol PVC d° circulation du 3<sup>ème</sup> étage.

## DT 4 : PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

### EXTENSION DU CENTRE DE VIE

DESIGNATION DES LOTS	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4				Mois 5				Mois 6				Mois 7				Mois 8				Mois 9				Mois 10				Mois 11			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Semaine																																												
Préparation de chantier	■	■	■	■																																								
Ravalement					■	■	■	■	■	■	■	■																																
Démolition		■	■	■																																								
Gros-OEuvre Carrelage					■	■	■	■									■	■	■	■	■	■	■	■																				
Menuiseries intérieures PVC					fabrication				■	■	■	■																																
Plâtrerie									■	■	■	■	■	■	■	■																												
Menuiseries intérieures bois																	■	■	■	■													■	■	■	■								
Electricité													■	■	■	■	■	■	■	■																	■	■	■	■				
Plomberie-Chauffage																	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																
Revêtement de sol souple																													■	■	■	■												
Peinture																																												
Mobilier																																												